DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20201109-20-128-INF-BAT-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/11/2020
Publication : 13/11/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

N° 20/128/INF-BÂT

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2020

OBJET : INFRASTRUCTURES – BÂTIMENTS
Convention de mise à disposition du centre d'incendie et de secours de Porto-Vecchio au service d'incendie et de secours de Corse du Sud.

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de novembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 02 novembre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Absents : Joseph TAFANI.

Avaient donné procuration : Jean-Claude TAFANI à Pierre-Olivier MILANINI ; Janine ZANNINI à Jeanne STROMBONI ; Paule COLONNA CESARI à Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI à Véronique FILIPPI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Dumenica VERDONI ; Didier LORENZINI à Ange Paul VACCA ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Nathalie CASTELLI à Vincent GAMBINI ; Antoine LASTRAJOLI à Nathalie MAISETTI ; Grégory SUSINI à Jacky AGOSTINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Marie-Antoinette CUCCHI à Christiane REVEST ; Etienne CESARI à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Ange Paul VACCA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 6ème Adjointe, déléguée à la réhabilitation et à la valorisation du patrimoine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 95/037/S.P. du 30 mars 1995, la Commune a souhaité construire un nouveau centre d'incendie et de secours.

Cet ouvrage a été réceptionné en 2007 et mis gratuitement à disposition du service d'incendie et de secours par convention en date du 21 juillet 2008.

Il convient de renouveler cette convention de mise à disposition à titre gratuit.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition ci-annexée et d'autoriser le Maire à intervenir à sa signature ainsi qu'à effectuer toutes les diligences nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 95/037/SP du 30 mars 1995,

Vu la délibération n° 07/047/SP-BAT du 29 juin 2007,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 06 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la convention ci-annexée de mise à disposition à titre gratuit du centre de secours communal au service d'incendie et de secours de Corse du Sud.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de la convention visée à l'article 1 et de ses avenants à intervenir et à effectuer toutes les diligences nécessaires à sa mise en œuvre.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		19
Nombre de procurations		13
Nombre de suffrages exprimés		32
Votes :	pour	
	dont procurations	
	contre	
	dont procurations	
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	**X**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO 47 47 CORSE DU SUD